



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1105

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Création du cheminement continu du site Kitchenner Marchand au bas-port Gillet - Individualisation d'autorisation de programme partielle

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1105**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Création du cheminement continu du site Kitchener Marchand au bas-port Gillet - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels la réalisation d'un cheminement continu de 10 kilomètres en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe. Ce cheminement permettra aux Lyonnais et Grands Lyonnais de retrouver une promenade au bord de l'eau actuellement absente ou encore interrompue par des ouvrages divers (parking Saint Antoine, rampes et escaliers, etc.), d'ici le début de l'année 2014.

Différents projets opérationnels permettent de créer ce cheminement : le projet Confluence, l'aménagement du bas-port Rambaud et de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2°, la création d'un cheminement continu de l'espace Kitchener Marchand au bas-port Gillet, l'aménagement du bas-port Gillet de Lyon 1er à Lyon 4°, la création d'un chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau à Lyon 4° et Caluire et Cuire, et enfin le site de l'ancienne écluse à Caluire et Cuire. A terme, la démolition du parking Saint Antoine contribuera à cette continuité.

Aussi est-il nécessaire de traiter le cheminement continu au plus près de l'eau de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er.

La création de ce cheminement continu devra s'intégrer aux caractéristiques actuelles de la Saône et du défilé. Il n'est pas envisagé de créer de nouvelles rampes ou nouveaux escaliers. Cependant, il est nécessaire de travailler les liaisons avec les quartiers sur les accès existants, de permettre le traitement des discontinuités et d'envisager le toilettage des tronçons existants.

Pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cheminement, diverses études préalables à la programmation sont nécessaires :

- levés topographiques et bathymétriques,
- études techniques permettant la création des estacades,
- études techniques de stabilité des ouvrages existants,
- étude de programmation.

Le coût prévisionnel global de ces études est estimé à 120 000 € TTC.

Elles seront lancées au 4° trimestre 2009 pour un rendu au 1er trimestre 2010. Elles permettront d'élaborer le programme de consultation de maîtrise d'œuvre.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des études préalables en vue de la création du cheminement continu du site Kitchener Marchand à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 120 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 : maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2074 - Rives de Saône : cheminement continu à Lyon 2° et Lyon 1er pour un montant total de 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 30 000 € en 2009,
- 90 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.